

**SCP F MASCRET
S FORNELLI
H-P VERSINI**

Huissiers de Justice Associés
71, Boulevard Oddo Angle
rue Villa Oddo

CS 20077

13344 MARSEILLE cedex 15

Tél : 04.96.11.13.13

Fax : 04.96.11.13.19

CRCAM :

11306 00030 48104075510

13

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

Première expédition

Coût

Nature	Montant
Emolument Art. R 444-3	219.16
Majorat Art 444-18	300.00
SCT Art. 444-48	7.67
Total H.T.	526.83
T.V.A à 20 %	105.37
Total TTC	632.20

Les articles se réfèrent au Code de
Commerce
Tarif calculé sur la somme de 95337.59
€
SCT : Frais de Déplacement
DEP : Droit d'Engagement des
Poursuites

Acte non soumis à la taxe

PROCES VERBAL DESCRIPTIF PORTANT SUR L'IMMEUBLE DE

LUNDI NEUF AOÛT DEUX MILLE VINGT ET UN

Nous, Société Civile et Professionnelle, Franck MASCRET - Stéphane FORNELLI - Henri-Pierre VERSINI, S.C.P. Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, Huissier de Justice Associés, 71, Boulevard ODDO angle rue Villa Oddo à MARSEILLE (13015), l'un d'eux soussigné,

A LA DEMANDE DE :

La Société dénommée CREDIT LOGEMENT, Société Anonyme au capital de 1.253.974.758,25€ ayant son siège social à Paris, 50 Boulevard de Sébastopol et immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 302 493 275, poursuites et diligences du Président du Conseil d'administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

Elisant domicile en mon Etude,

Ayant Maître Thomas D'JOURNO, Avocat Associé au sein de la SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES, Avocat au Barreau de Marseille, demeurant 43/45 rue Breteuil 13006 Marseille

A L'ENCONTRE DE :

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un jugement rendu par la 3ème chambre civile section B du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE le 29 Juin 2020 (RG 19/10089) signifié le 22 Juillet 2020 et définitif suivant certificat de non appel délivré par la Cour d'appel d'AIX EN PROVENCE le 25 Août 2020

D'un commandement de payer valant saisie immobilière délivré par acte de notre ministère en date du 20 Juillet 2021

CERTIFIONS nous être transporté ce jour à 09 heures 30,

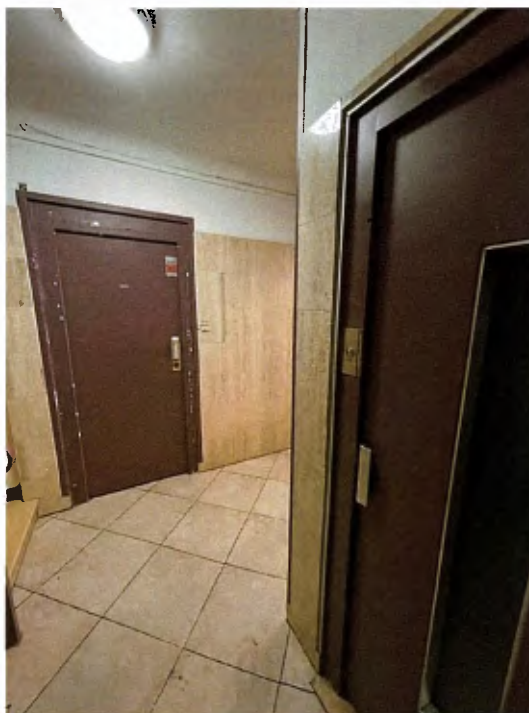
4, rue Charles de Foucauld 13004 Marseille



Accompagné de Monsieur Patrick ROBERT en qualité de diagnostiqueur.

Où étant et en présence de Monsieur _____ , nous faisons les constatations suivantes :

LOT N°45 :
UN APPARTEMENT SITUE AU REZ DE CHAUSSEE A DROITE DE LA
MAISON D



L'appartement dans lequel nous accédons se compose

- D'une entrée
- D'une cuisine
- D'une chambre
- D'une salle de bain
- D'un WC
- D'un séjour
- D'une salle à manger

ENTREE

La porte d'entrée est équipée d'une serrure multipoint.

Sol : carrelage ancien état d'usage.

Plinthes carrelées anciennes état d'usage.

La peinture recouvrant les murs est usagée.

La peinture recouvrant le plafond est usagée.

Equipements :

- Un tableau électrique comprenant un tableau de fusibles
- Un téléphone interphone
- Un placard à usage de rangement protégé par une porte



CUISINE

Sol : dalles de gerflex usagées présentant des dégradations.

Plinthes carrelées anciennes état d'usage

Les murs sont recouverts pour partie d'un placage faïencé en état d'usage

Les autres parties sont recouvertes d'une peinture usagée

La peinture recouvrant le plafond est en état d'usage.

Equipements :

- Un bloc évier simple bac surmonté d'un robinet mélangeur eau chaude/eau froide
- Un placard sous évier deux portes
- Un robinet d'arrivée d'eau avec tuyau d'évacuation d'eau pour appareil électroménager

La pièce est éclairée par une porte fenêtre cadre en PVC double vitrage, protégée à l'extérieur par un volet pliant métallique et une fenêtre à un seul battant cadre en PVC double vitrage, protégée à l'extérieur par un volet pliant métallique



Cette pièce conduit à un balcon.

BALCON

Il est délimité par un muret maçonné et enduit.

Sol : dalles de ciment à l'état brut.



CHAMBRE

Sol : parquet flottant usagée présentant des dégradations.

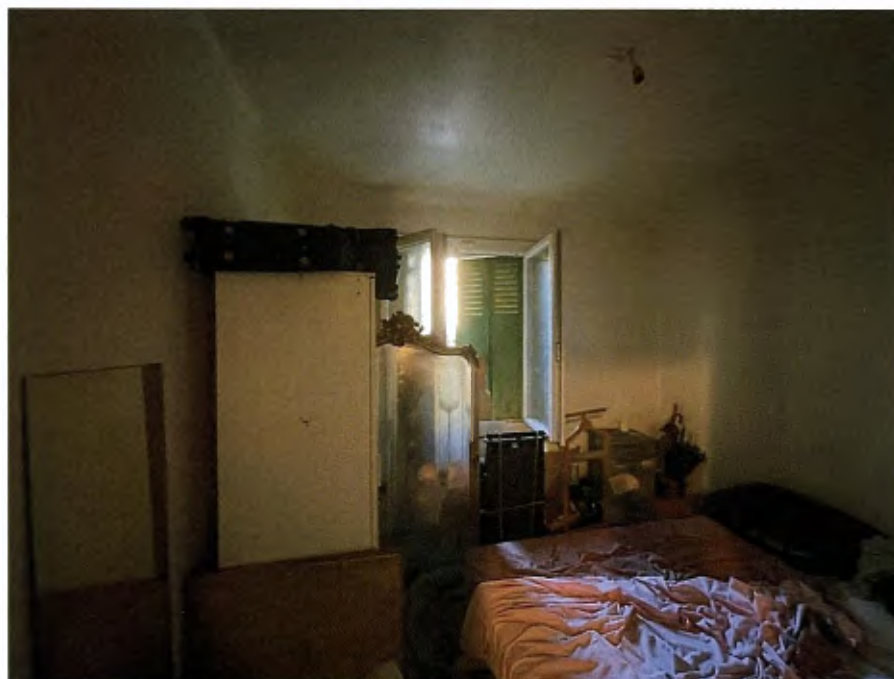
La tapisserie recouvrant les murs est usagée.

La peinture recourant le plafond est usagée.

Equipement :

- Un grand placard à usage de rangement et de penderie, protégé par des portes coulissantes.

La pièce est éclairée par une fenêtre à double battant, cadre en PVC double vitrage, protégée à l'extérieur par des volets pliants métalliques



SALLE DE BAINS

Il s'agit d'une pièce noire

Sol : dalles de gerflex usagées.

Les murs sont recouverts pour partie d'un placage faïencé en état d'usage.

Les autres parties murales sont recouvertes d'une peinture usagée.

La peinture recouvrant le plafond est usagée.

Equipements :

- Un lavabo surmonté d'un robinet mélangeur eau chaude/eau froide
- Une baignoire surmontée d'un robinet mélangeur eau chaude eau froide, flexible de douche et douchette



WC

Il s'agit d'une pièce noire.

Sol : dalles de gerflex usagées.

Plinthes carrelées état d'usage.

La peinture recouvrant les murs et le plafond est usagée

Equipements :

- Une cuvette WC avec chasse d'eau dorsale, sans abattant ni couvercle
- Un cumulus.



SEJOUR

Sol : parquet flottant usagé présentant des dégradations.

Plinthes carrelées état d'usage.

La peinture recourant les murs et le plafond est usagée.

La pièce voit le jour par une fenêtre cadre en bois simple vitrage, protégée à l'extérieur par des volets pliants métalliques



SALLE A MANGER communiquant avec le séjour par une ouverture dépourvue de porte

Sol : parquet flottant usagé présentant des dégradations.

Plinthes carrelées anciennes état d'usage

La peinture recourant les murs est usagée

La peinture recouvrant le plafond est usagée

Equipement :

- Un placard usage de d'arrangement protégé par une porte

La pièce est éclairée par une fenêtre à double battant cadre en bois simple vitrage, protégée à l'extérieur par des volets pliants métalliques



UNE CAVE SITUEE AU SOUS SOL

Cave non identifiable.

TRES IMPORTANT

Les lieux sont occupés par Monsieur _____

Ce dernier déclare que la taxe foncière est d'un montant de 600 euros.

Le syndic de l'immeuble est le cabinet NEXITY MARSEILLE Les docks Libres.
CS 80438 RUE RENE CASSIN
13331 MARSEILLE CEDEX 03

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur ROBERT est annexé au présent.

Il stipule une surface Loi Carrez de **59,10 m²**.

Monsieur ROBERT adressera directement à Maître D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour en notre étude, nous avons clôturé définitivement nos opérations à 12 Heures 30 par la rédaction dudit procès-verbal descriptif, donnant lieu à la perception d'un émolument complémentaire de vacation en application des Articles A444-18 et Article A444-29 du Code de Commerce.

Nous précisons que les clichés photographiques annexés au présent ont été pris au moyen d'un appareil photos numérique, et ont été développés sur un ordinateur avec comme seuls modifications une réduction de format, les proportions étant conservées, et un éclaircissement des couleurs parfois nécessaire à la définition sur papier.

Plus rien n'étant à constater, nous avons dressé le présent Procès-Verbal pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

DONT PROCES VERBAL



~~Franck MASCRET - Stéphane FORNELLI - Henri-Pierre VERSINI~~

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : PRO-2108-007
Date du repérage : 09/08/2021
Heure d'arrivée : 09 h 30
Durée du repérage :

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Bouches-du-Rhône**
Adresse : **4 rue Charles de Foucauld**
Commune : **13004 MARSEILLE**
Section cadastrale 815 M, Parcelle
numéro n° 161,
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro 45,

Dé

Dés
N°
Adr

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **CREDIT LOGEMENT**
Adresse : **50 boulevard de Sébastopol**
75155 PARIS CEDEX 3

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ROBERT Patrick**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ROB DIAGS**
Adresse : **Rue Jules Ferry - La Résidence entrée 14**
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
Numéro SIRET : **798 581 690**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**
Numéro de police et date de validité : **10588680104 / 01/01/2022**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale: **59,10 m²** (cinquante-neuf mètres carrés dix)

Résultat du repérage

Date du repérage : **09/08/2021**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Néant**
Liste des pièces non visitées : **Néant**
Représentant du propriétaire (accompagnateur) : **Monsieur RUIZ**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visités	Superficie privative au sens Carrez	Surface hors Carrez	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée	9,18	0	
Rez de chaussée - Cuisine	8,25	0	
Rez de chaussée - Chambre	10,25	0	
Rez de chaussée - Salle de bain	2,67	0	
Rez de chaussée - Toilettes	1,51	0	
Rez de chaussée - Séjour	17,42	0	
Rez de chaussée - Salle à manger	9,82	0	
Sous-Sol - Cave	0	0	Cave non identifiable

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :**Surface loi Carrez totale: 59,10 m² (cinquante-neuf mètres carrés dix)**Fait à **MARSEILLE**, le **09/08/2021**Par : **ROBERT patrick**

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.